

AUSTRALIE-OCEANIE

INDONESIE

ILE DE SUMATRA

Tarif unique U.P.U. du 1.10.1881 : décret du 7.09.1881, abandon de toutes les surtaxes maritimes



Carte postale (mention manuscrite) de Poitiers ( Vienne ) pour Padang = 10 c

MALAISIE



1<sup>er</sup> échelon de poids 0 à 15 g = 25 c. + taxe de recommandé de 25c.,  
Tarif du 26.01.1879, loi du 26.12.1878 et décret du 3.01.1879.



Certificat n° 161205-5

Paris le 05 décembre 2016

15 rue Drouot - 75009 PARIS  
Tél: +33 (1).40.16.02.42  
contact@roumethp.fr

*La société R S P (Roumet Scheiff Pagnoux) atteste avoir examiné la pièce photographiée ci-dessous. Cette pièce est authentique.*  
Càd PARIS-104 / AV. BOSQUET / Entier 15 c. + N° 89 + 97 recommandé pour  
Magelang (Indes Néerlandaises). 1894. - TB / SUP. - R. +++++



## AUSTRALIE – OCEANIE

**BIRMANIE-** De nos jours MYANMAR

Annexé sous domination Britannique à l'Empire des Indes



Lettre d'Alger pour Moulmein

Tarif unique UPU du 1.10.1881, abandon de toutes les surtaxes maritimes. 2<sup>ème</sup> échelon de poids = 50c.

**PENANG (Ile de) Entrée U.P.U. le 1<sup>er</sup> mars 1891**

**Territoire britannique**



Entier recommandé pour l'Ile de Penang. Tarif unique U.P.U du 1.10.1881, abandon de toutes les surtaxes maritimes = 10 c. pour la carte postale + taxe de recommandé de 25c. tarif du 16.01.1879.  
Cachet ambulant rouge **Paris à Modane 25 mars 1891** + cachet maritime POSAGENT-PENANG du 18.04.1891

## AUSTRALIE-OCEANIE

### PHILIPINES (Archipel des)

Entrée UPU le 1.05.1877

*En 1585 les Philippines passent sous la suzeraineté espagnole, Manille devient la capitale. Une insurrection éclate en 1896. En 1898, les Etats-Unis entrent en guerre avec l'Espagne et se font céder les Philippines.*



Lettre de Toulouse du 19 juin 1880 pour Manille et réexpédiée à Davao, île de Mandanao.  
Tarif du 1.04.1879 dit "tarif n°2 des Etats-Unis", 1<sup>er</sup> échelon de poids 0 à 15g. = 35c.

### ILES FIDJI - Entrée U.P.U le 1.10.1891 Colonie Britannique



Lettre recommandée 2<sup>ème</sup> échelon de poids, 15 à 30g. = 50c. + taxe de recommandé de 25c.  
Tarif du 16.01.1879, loi du 26.12.1878 et décret du 03.01.1879.  
Timbre à date hexagonal Type D selon la nomenclature d'Armand Mathieu.

AUSTRALIE - OCEANIE

**ILES COOK** - Entrée U.P.U. le 1.10.1891

*Colonie anglaise*



Mention carte postale rayée par l'expéditeur pour bénéficier du tarif imprimé de 5 c. jusqu'à 50 g  
 Carte postale de Narbonne pour Baratonga (Iles Cook - Océanie)

**TAHITI.**

*Ile principale de la Polynésie française devient protectorat français en 1843 puis colonie française en 1880.*



Le 16 février 1879, décret du 4.02.1879, la tarification pour les colonies françaises est ramenée du tarif n°2 à 35c dit "tarif des Etats-Unis". au tarif n°1 à 25c. par 15g. ou fraction de 15g.



*Bernard Behr*

*Expert honoraire  
près la Cour d'Appel de Paris.*

*Pascal Behr*

*Expert A.I.E.P.*

30 Avenue de l'Opéra  
75002 Paris France

## *Certificat*

n° 30/4776

*Nous, soussignés, Bernard et Pascal BEHR, certifions  
que le timbre photographié ci contre :*

*Pays TAHITI*

*N° du catalogue*

*Etat Oblitéré*

**Timbre de France n°92. 25c. obl. CÀD de PARIS du 7 mars  
1884 s/lettre à destination de PAPEETE - TAHITI - OCEANIE.  
Cachet d'arrivée au verso. TB.**

*est authentique,  
lors de l'Examen  
Paris, le 18/03/2016*

AUSTRALIE - OCEANIE

## INDONESIE

JAVA (Ile de) - Colonie néerlandaise : Entrée U.P.U. le 1.05.1877.

Lettre de Paris pour Surabaya et réexpédiée à Batavia, aujourd'hui Jakarta



Tarif unique U.P.U du 1.10.1881 : décret du 7.09.1881, abandon de toutes les surtaxes maritimes.  
 1<sup>er</sup> échelon de poids 0 à 15g. = 25c. + taxe de recommandé de 25c. tarif du 16.01.1879 ;  
 loi du 26.12.1878 et décret du 3.01.1879.



Tarif unique UPU du 01.10.1881 : décret du 07.10.1881, abandon de toutes les surtaxes maritimes.  
 1<sup>er</sup> échelon de poids 0 à 15g. = 25c. Lettre de Paris pour Kenangien près de Tegal à 150 kms  
 environ à l'ouest de Samarang.

# AUSTRALIE - OCEANIE

**NOUVELLE-CALEDONIE - Entrée U.P.U. le 1.05.1877**

**Colonie française: les pays de l'U.P.U. y compris les colonies françaises sont taxés au tarif du 16.02.1879**



Lettre 1<sup>er</sup> échelon de poids, aurait dû être affranchie à 25 c. d'où taxe de 2 décimes correspondant au double de l'insuffisance soit 10c., tarif du 1.04.1879 : décret du 27.03.1879

Taxe au tampon 2 mise en service au 1.01.1849, circulaire du 20.12.1848, utilisée pendant 50 ans.



Tarif du 16.02.1879, 1<sup>er</sup> échelon de poids = 25 c. + taxe de recommandé de 25 c. tarif du 16.01.1879 : loi du 26.12.1878 et décret du 3.01.1879 - Voie de Marseille par les messageries maritimes

AUSTRALIE - OCEANIE

NOUVELLE-ZELANDE - Entrée U.P.U. le 1.10.1891 pour les colonies Anglaises.



Imprimé jusqu'à 50g. envoyé sous enveloppe ouverte = 5c.



Lettre recommandée de Bordeaux pour Wellington  
1<sup>er</sup> échelon de poids 0 à 15g. = 25c. + taxe de recommandé de 25c. tarif du 16.01.1879  
Timbre à date hexagonal de recette auxiliaire de Bordeaux les Salinières du 21 novembre 1900

# AUSTRALIE - OCEANIE

**NOUVELLE-ZELANDE - Entrée U. P.U. le 1.10.1891. Colonie anglaise.**



Tarif unique U.P.U. du 1.10.1881: décret du 7.09.1881, abandon de toutes les surtaxes maritimes.  
 1<sup>er</sup> échelon de poids = 25c. + taxe de recommandé de 25c. tarif du 16.01.1879 : loi du 26.12.1878.



Tarif unique U.P.U. du 1.10.1881 : décret du 7.09.1881, abandon de toutes les surtaxes maritimes.  
 1<sup>er</sup> échelon de poids = 25 c. + taxe de recommandé de 25c. tarif du 16.01.1879: loi du 26.12.1878  
 + 10c. pour l'Accusé de Réception. Du 1.07.1892 au 1.01.1899, l'AR est en timbre-poste sur la lettre.

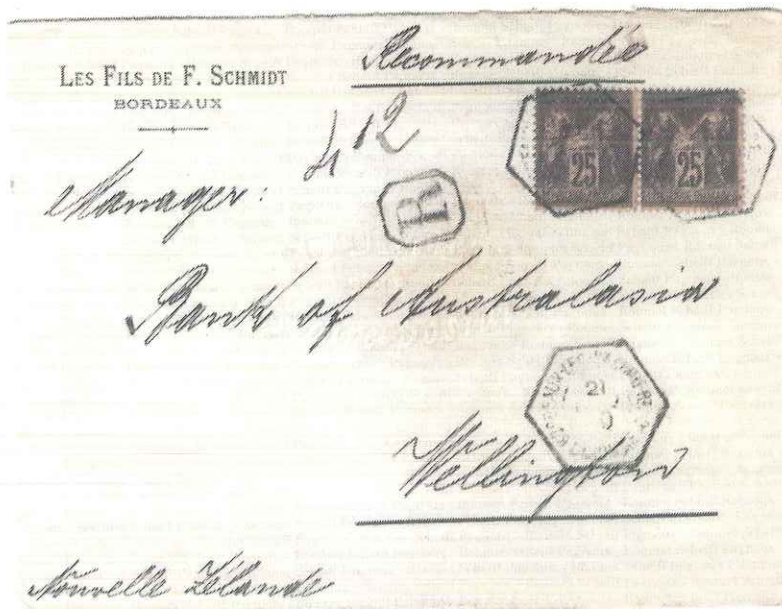


Certificat n° 161205-3

Paris le 05 décembre 2016

15 rue Drouot - 75009 PARIS  
Tél: +33 (1).40.16.02.42  
contact@roumethp.fr

*La société R S P (Roumet Scheiff Pagnoux) atteste avoir examiné la pièce photographiée ci-dessous. Cette pièce est authentique.*  
RECETTE AUXILIAIRE BORDEAUX SALINIÈRES / GIRONDE / N° 97 paire sur lettre recommandée pour Wellington (Nouvelle-Zélande). 1890. - TB. - R. + + + + +



SARL RSP au capital de 15.000 € - RCS Paris 800 554 289 00010 - APE 7022 Z